

215C0197
FR0000121568-OP025-A07

12 février 2015

Résultat définitif de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

CLUB MEDITERRANEE

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers qu'à la date du 11 février 2015, date ultime fixée pour le dépôt par les intermédiaires financiers des ordres présentés à l'offre publique d'achat initiée par la société Gaillon Invest II visant les actions et les obligations à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« océanes ») de la société CLUB MEDITERRANEE, elle a reçu en dépôt (i) 25 132 328 actions CLUB MEDITERRANEE, et (ii) 1 384 364 « océanes » CLUB MEDITERRANEE.

Au total, la société Gaillon Invest II détient¹ de concert², (i) 33 400 691 actions CLUB MEDITERRANEE représentant 36 573 171 droits de vote, soit 92,81% du capital et au moins 91,57% des droits de vote de CLUB MEDITERRANEE³, et (ii) 1 384 601 « océanes » CLUB MEDITERRANEE, soit 98,64% des « océanes » en circulation⁴.

Il est rappelé que l'offre publique visant les titres CLUB MEDITERRANEE a une suite positive, l'initiateur détenant à l'issue de l'offre plus de 50% du capital et des droits de vote de CLUB MEDITERRANEE, la condition requise en application de l'article 231-9 I du règlement général est satisfaite (cf. D&I 215C0193 du 11 février 2015).

2. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

Une publication ultérieure précisera les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

¹ Il est précisé que la société Gaillon Invest II détient à titre individuel (i) 25 132 328 actions CLUB MEDITERRANEE représentant autant de droits de vote, soit 69,84% du capital et au moins 62,92% des droits de vote de cette société, et (ii) 1 384 364 « océanes ».

² Cf. notamment D&I 214C1898 du 15 septembre 2014 et D&I 215C0046 du 8 janvier 2015.

³ Sur la base d'un capital composé au 9 février 2015 de 35 986 755 actions représentant au plus 39 941 939 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un nombre total de 1 403 731 « océanes » CLUB MEDITERRANEE existantes.